

Index de l'égalité femmes/hommes

Conformément à la charte du Groupe Bolloré pour la Diversité et l'Inclusion, l'égalité professionnelle femmes-hommes est identifiée comme un levier de transformation avec un potentiel fédérateur commun à toutes les divisions du Groupe. Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de favoriser l'égalité professionnelle femme-homme :

- **Féminisation des emplois à faible représentation féminine à compétences égales**, en communiquant auprès des publics et institutions appropriées.
- **Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité**, notamment à travers la sélection de plus de femmes dans les programmes de formation au management.
- **Suivre et accompagner des femmes dans leur évolution professionnelle** à travers notamment le recours au Tutorat.

Calcul de l'index de l'égalité femmes/hommes pour l'année 2019

En application de la loi Avenir Professionnel, les sociétés françaises de plus de 50 salariés publient leur index égalité femmes/hommes basé sur 4 ou 5 indicateurs (en fonction de l'effectif de l'entité) aboutissant à une note sur 100 points. Pour le Groupe Bolloré, les sociétés suivantes sont concernées :

	2019
BLUECARSHARING	98
NORD SUD	98
SFDM	94
BOLLORE LOGISTICS	85
SOGETRA	84
UES TELECOM	84
BOLLORE ENERGY	83
UES BOLLORE	81
BL GUADELOUPE	80
BTLC	72
UES LA REUNION	71
BIS	69
IER	68
BAL	61

Grâce aux actions mises en œuvre visant à assurer une meilleure équité professionnelle entre les femmes et les hommes du Groupe Bolloré, toutes les entités concernées par la publication de leur index au titre de 2018 ont vu une amélioration de leur note en 2019 (sauf IER fortement impactée socialement par la perte du marché d'Autolib).

En conformité avec la charte du Groupe, les entités n'ayant pas atteint la note de 75/100, mettront en œuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre au moins cette note dans les meilleurs délais.